

Rapport de la 20e réunion des points de contact arabes du Codex

Dans le cadre de la mise en œuvre de la recommandation (7) du rapport de la 19e réunion des points de contact du Codex arabe, tenue virtuellement le mardi 21 novembre 2023, qui stipule :

"Tenue de la 20ème réunion des points de contact arabes à une date à déterminer en coordination avec GForSS."

Une réunion de coordination s'est tenue à distance le lundi 15 janvier 2024, dans le but de préparer le CCSCH7, avec la participation des représentants des États arabes suivants :

- Jordanie
- Bahreïn
- Soudan
- Syrie
- Irak
- Oman
- Palestine
- Libye
- Maroc
- Yémen

Ainsi que des représentants d'AIDSMO, du GForSS et du GSO.

Le coordinateur de l'initiative arabe du Codex au sein d'AIDSMO a lancé la réunion en souhaitant chaleureusement la bienvenue aux participants et en présentant ses vœux pour la nouvelle année. Il les a également remerciés d'avoir répondu à l'invitation à la réunion. Soulignant l'importance du travail de l'Initiative arabe du Codex, il a mentionné que ses réalisations ont été présentées lors de la 64ème session du Conseil exécutif de l'organisation à Rabat, au Maroc, du 13 au 15 décembre 2023. Le coordinateur a souligné l'examen des recommandations de la résolution No. 1065, soulignant l'importance du soutien des pays arabes pour atteindre les objectifs de l'initiative. En outre, il a expliqué une nouvelle approche pour les réunions de coordination des points de contact du Codex, au cours desquelles les pays discuteront et analyseront les points de l'ordre du jour des comités techniques du Codex. Lors de cette réunion, des

représentants du Maroc et d'Oman présenteront et analyseront les points de l'ordre du jour de la 7ème session du Comité du Codex sur les épices et les herbes culinaires (CCSCH7). Cette session devrait notamment se dérouler en personne à Kochi, Kerala, Inde, du 29 janvier au 2 février 2024.

L'ordre du jour de la réunion a été approuvé et comprenait les points suivants :

Point de l'ordre du jour	Sujet
1	Remarques d'ouverture et adoption de l'ordre du jour : Coordinateur de l'Initiative Arabe du Codex
2	Examen et analyse des points de l'ordre du jour du Comité du Codex sur les épices et les herbes culinaires (CCSCH7)
3	Méthodologie future pour les réunions de coordination des points de contact arabes du Codex

Point 2 : Présentation et analyse des points de l'ordre du jour de la 7ème réunion du Comité du Codex sur les épices et les herbes culinaires (CCSCH7) :

Le représentant du Maroc, ingénieur Mohammed Assban, a fait une présentation sur les commentaires du Maroc concernant les points suivants :

- **Point 3.1 : Projet de norme pour la petite cardamome séchée**
 - Quant aux styles : le Maroc n'accepte pas d'ajouter des capsules ouvertes comme style.
 - L'ouverture des capsules peut présenter un risque de perte de leur contenu, ce qui réduit la qualité et la valeur du produit. De plus, une fois la gousse ouverte, son intégrité ne peut être garantie, ce qui entraîne la possibilité que ses graines tombent.
- **Point 3.2 : Projet de norme pour les épices sous forme de fruits secs et de baies : Partie A - Exigences pour le piment de la Jamaïque, la baie de genièvre, l'anis étoilé.**
 - Le Maroc propose d'ajouter le nom « Badian » comme nom commercial pour l'anis étoilé, car ce terme est couramment utilisé sur les marchés commerciaux.
- **Point 3.3 : Projet de norme pour les épices sous forme de fruits secs et de baies : Partie B - Exigences pour la vanille**
 - Le Maroc propose d'ajouter : « Cette norme ne s'applique pas aux produits vanillés épuisés. »
 - L'exclusion de la vanille usagée du champ d'application de la norme permet d'éviter toute confusion potentielle et garantit une application plus claire. De plus, la vanille épuisée a des propriétés différentes de celles des produits à base de vanille ordinaires.
 - La vanille usée est une vanille qui a été entièrement ou presque entièrement utilisée dans les processus de production ou de préparation d'un article particulier, la laissant sans la pleine valeur ou la saveur présente dans la vanille ordinaire non dépensée.

- Le Maroc accepte que le pays de récolte soit obligatoire, au cas où le pays d'origine diffère du pays de récolte.
- **Point 4 : Avant-projet de norme pour le curcuma**
 - Le Maroc, Oman, les Émirats arabes unis, l'Arabie saoudite et la Tunisie sont considérés comme les plus importants importateurs de ce produit.
 - Maintenir la cohérence avec la norme pour le gingembre.
 - Proposer l'inclusion de racines primaires ou secondaires dans la définition du produit.
 - Ajoutez la phrase « Déshydraté » dans le paragraphe de la figure.
 - Remplacer « fissuré/fractionné/cassé » par « coupé » : comprend différents styles de coupes, de cubes ou de tranches.
- **Point 5.1 : Examen des propositions de nouveaux travaux**
 - Le Maroc soutient le projet proposé pour de nouveaux travaux sur la norme relative à la marjolaine soumis par l'Égypte.
 - Considérant que le Maroc est le cinquième exportateur et l'un des plus importants producteurs de graines de coriandre séchées au monde, il soutient le projet proposé concernant la spécification relative à cette substance soumis par l'Inde.

Ce point comprenait un groupe d'interventions, dont le représentant d'Oman, qui a déclaré qu'Oman soutenait les propositions et les commentaires du Maroc concernant ces points soumis.

Point 3 : Future méthodologie pour les réunions de coordination des points de contact arabes du Codex

Ce point a été introduit par le professeur Samuel Godefroy, président du GfoRSS, qui a expliqué la future méthodologie qui sera adoptée lors des réunions de coordination. Dans ce contexte, un ou plusieurs pays se verront confier un rôle de premier plan dans la préparation des présentations qui seront présentées lors des réunions de coordination sur les points de l'ordre du jour des comités du Codex, en coordination avec les points focaux dans les pays arabes, avec l'appui fourni par experts de l'Initiative arabe du Codex.

Dans ce contexte, un calendrier préliminaire a été présenté pour les comités prioritaires sur la période de janvier à juin 2024, afin d'identifier les pays chargés de préparer chaque comité.

En conclusion, le professeur Samuel Godefroy a confirmé qu'un financement spécial sera alloué dans le cadre de l'Initiative arabe du Codex pour soutenir la participation aux réunions des comités du Codex pour les pays engagés à préparer les réunions d'un comité technique spécifique.

Enfin, les conclusions et recommandations suivantes ont été adoptées :

1. Inclusion de tous les documents et présentations présentés lors de la réunion dans la plateforme interactive de l'Initiative du Codex arabe (www.Arabcodex.com).

2. Remerciant les représentants du Maroc et d'Oman pour la présentation des points de l'ordre du jour de la 7ème session du Comité du Codex sur les épices et les herbes culinaires (CCSCH7).
3. Préparation d'un tableau pour les comités prioritaires de l'Initiative arabe du Codex et sa participation avec les points de contact du Codex, afin d'identifier les pays responsables de la préparation des points de l'ordre du jour de chaque comité.
4. Tenue de la prochaine réunion des PCC arabes à une date à déterminer en coordination avec GFoRSS.